

- Site de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement  
<https://www.arbe-regionsud.org/>  
Accueil>Actions>Labels et chartes>Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature
- Plateforme nationale  
<https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>

## LE DISPOSITIF EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Ce dispositif est une initiative conjointe du Ministère de la transition écologique et de Régions de France.  
**C'est une action du plan national "Biodiversité, tous vivants".**

Il se décline sous la gouvernance de l'Agence régionale de la biodiversité [ARB] qui réunit :

- la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL]
- la Direction interrégionale de l'Office français de la biodiversité [OFB]
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement [ARBE] qui assure l'animation régionale de ce dispositif



### CONTACT en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement

Direction "Transition Ecologique des Territoires"

Stéphanie GARRIDO / Thomas FOUREST

04 42 90 90 54 • 04 42 90 90 66

ville-nature@arbe-regionsud.org



Accusé de réception en préfecture  
013-211300942-20240108-DEL-2024-008-DE  
Date de télétransmission : 09/01/2024  
Date de réception préfecture : 09/01/2024

## COLLECTIVITÉS

Engagez-vous pour la **nature**  
en Provence-Alpes-Côte d'Azur !

Faites de la **biodiversité**  
un atout pour  
votre territoire



dispositif animé par :







## Le dispositif "Territoires engagés pour la nature" C'est quoi ?

La biodiversité, tissu vivant de notre planète, permet de nous nourrir, de nous soigner et nous assure un cadre de vie agréable et attractif.

Le dispositif "Territoires engagés pour la nature" a pour objectif d'identifier, accompagner et valoriser les collectivités qui se mobilisent en faveur de la biodiversité.

Il vise à **promouvoir le développement d'actions de préservation et de valorisation de la biodiversité sur 3 ans dans tous les champs de compétences de la collectivité à travers la planification, l'aménagement, la gestion des espaces verts et de nature et la sensibilisation et l'éducation des publics.**



Accusé de réception en préfecture  
013-211300942-20240108-DEL-2024-008-DE  
Date de télétransmission : 09/01/2024  
Date de réception préfecture : 09/01/2024



## POURQUOI S'INSCRIRE DANS CETTE DÉMARCHÉ ?

- ✓ Pour **bénéficier d'un accompagnement de l'ARBE et de ses partenaires** pour le montage de projets et développer de nouvelles connaissances, voire compétences en matière de biodiversité.
- ✓ Pour **intégrer le "club des engagés"** en Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de bénéficier de ressources, d'outils mutualisés et de partage d'expériences.
- ✓ Pour bénéficier de pré-requis **facilitant certains financements publics.**
- ✓ Pour **obtenir une reconnaissance nationale, régionale et locale pour 3 ans** et profiter d'une meilleure visibilité de ses projets et bonnes pratiques.

**C'EST LA DÉMARCHÉ DE PROGRÈS  
PORTÉE PAR LA COLLECTIVITÉ QUI EST RECHERCHÉE  
son engagement est valorisé par une reconnaissance nationale  
"Territoire engagé pour la nature"**

## QUELS SONT LES TERRITOIRES CONCERNÉS ?

Le dispositif est ouvert aux territoires qui souhaitent faire de la biodiversité un marqueur fort de l'ensemble de leur politique publique.

Toutes les collectivités ont un rôle à jouer quels que soient leur taille, leurs moyens et leur engagement actuel dans les actions en faveur de la biodiversité.

- ✓ communes
- ✓ communautés de communes
- ✓ communautés d'agglomération
- ✓ métropoles

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE VOUS PERMET :

### Envie de candidater ?

Retrouver toutes les informations et le formulaire en ligne sur le site internet de l'ARBE

[ Cf. "en savoir +" ]

De faire l'état des lieux de vos pratiques et de vos actions réalisées en répondant au questionnaire.

De **planifier votre programme d'actions pour les trois ans à venir** en matière de préservation, restauration et reconquête de la biodiversité, en vous aidant du cadre de référence régional qui décline 8 ambitions.

De **rédigier au moins 4 actions** qui devront être concrètes, transversales, évaluables et adaptées aux enjeux de votre territoire.

